

Carte professionnelle d'agent immobilier N° CPI 1310 2019 000 042 265 délivrée par la CCI de Marseille-Provence

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle SERENIS ASSURANCE VD 7.000.001 / 21597

Notre agence ne détient aucun fond pour le compte de ses clients.

## BAREME DES HONORAIRES 2019

### TRANSACTIONS IMMEUBLES (APPARTEMENTS & MAISONS) ET TERRAINS (montant maximum TTC)

Montant de la vente	Honoraires TTC
De 0 à 49 999 €	Forfait 3 000 € TTC
De 50 000 à 149 999 €	Forfait 5 000 € TTC
De 150 000 à 699 999 €	4% TTC du prix net vendeur
De 700 000 € et plus	3% TTC du prix net vendeur

**TVA incluse au taux de 20%**

---

### TRANSACTIONS SUR MURS ET FONDS DE COMMERCE (montant maximum TTC)

Montant de la vente	Honoraires TTC
De 0€ et plus	10% TTC du prix net vendeur

**TVA incluse au taux de 20%**

---

Ces honoraires sont à la charge du vendeur.  
A votre service pour de plus amples informations :  
[contact@laurent-giammarinaro-immobilier.fr](mailto:contact@laurent-giammarinaro-immobilier.fr)